



CARBULIV

23 cours de la Libération,
38100 Grenoble

Tel: 06 85 58 17 08
erwanrenaud@hotmail.com

VOTRE ADHESION A LA CARTE CARBURANT MULTICARD ENI

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer les détails de notre offre Carte Carburant MULTICARD ENI. La Carte MULTICARD ENI est acceptée dans plus de 1 200 stations en France* (BP, AVIA, AGIP/ENI).

Les principaux avantages de la Carte MULTICARD ENI par La Compagnie des Cartes Carburant :

- Pas de dépôt de garantie à nous fournir pour obtenir vos cartes**
- Unique : **une remise de 3 centimes TTC/ litre** dans toutes les stations ENI
- Le Réseau ENI est le réseau le plus important de stations dans les régions PACA et Rhône Alpes
- Vous payez votre carburant au prix d'affichage, pas de mauvaises surprises
- Vous disposez d'un différé de paiement (vous recevez une facture par quinzaine et vous êtes prélevé 10 jours après la date de facture)
- Suivi en ligne de vos consommations et de vos transactions

Pour devenir client de la Carte Carburant MULTICARD ENI, il vous suffit de me retourner cette demande d'adhésion complétée et signée par courrier à l'adresse suivante :

**CARBULIV – ERWAN RENAUD
23 COURS DE LA LIBERATION
38100 GRENOBLE**

N'oubliez pas de joindre un extrait K Bis, un RIB et le mandat de prélèvement complété et signé.

Vous pouvez joindre votre conseiller commercial directement par téléphone au 06 85 58 17 08 ou aux coordonnées indiquées en en-tête de ce courrier, je répondrai avec plaisir à toutes vos questions sur notre carte et sur la demande d'adhésion.

« Pour plus »d'information, visitez notre site: www.macarteessence.com

Bien cordialement,

Erwan Renaud

CARBULIV SAS pour La Compagnie des Cartes Carburant

*Vérifiez la liste des stations acceptant la carte et précisant celles ouvertes 24h/24 et 7j/ sur notre site internet.

**Soumis aux conditions générales de vente. Valable pour les entreprises de plus d'un an.

FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ROUTEX

1/ Informations générales sur votre Société et vos besoins

Raison Sociale :

Adresse (1) :

Adresse (2) :

Code postal :

Ville :

Numéro de TVA :

Forme juridique :

Année de création :

Activité :

Nombre de véhicules :

Contact :

Nom de la personne à contacter :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Numéro de portable :

Adresse email :

Numéro de fax :

Site Web de votre société :

Vos besoins : **(IMPORTANT : n'oubliez pas de remplir cette partie)**

Indiquez votre consommation mensuelle estimée en €

Nombre de cartes demandé

VL :

Utilitaires :

PL :

Comment achetez-vous votre carburant actuellement ?

Comment souhaitez-vous recevoir vos factures (format PDF, EDI ou facture papier) ?

FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ROUTEX

2/ Votre contrat

Je confirme que les informations inscrites sur le présent document sont valides et exactes et m'engage à communiquer toute modification de ces informations le cas échéant.

Je soussigné, _____

dûment habilité à engager la société déclare avoir pris connaissance et accepte sans restriction le contrat d'adhésion joint à ce document.

Signature du fondé de pouvoir de la société :

Raison sociale : _____

N° de TVA : _____

Nom complet du signataire : _____

(Le signataire du contrat doit figurer sur le KBIS, dans le cas contraire, merci de joindre une délégation de pouvoir)

Date :

Fonction du signataire : _____

Cachet de la société :

(IMPORTANT : n'oubliez pas de signer ce contrat)

FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ROUTEX

3/ Vos cartes

Détails des cartes

Nom du chauffeur ou Immatriculation véhicule <i>16 caractères maximum</i>	Options d'achat					Paramètres		
	0	1	2	3	4	5	Km	Ident. Chauff.

Instructions

- Options d'achat :**
 - 0 – Gasoil seulement
 - 1 – Tous carburants
 - 2 – Tous carburants + lubrifiants
 - 3 – Tous carburants + lubrifiants + lavage auto
 - 4 - Tous carburants + lubrifiants + lavage auto + produits techniques
 - 5 – Tous carburants, produits et services
- Détails de chaque carte**
 - **Nom du chauffeur :** Si vous souhaitez que le nom du chauffeur soit inscrit sur la carte, remplissez ce champ. Ce champ apparaîtra sur la facture.
 - **N° d'immatriculation :** Si vous souhaitez que le numéro d'immatriculation du véhicule soit inscrit sur la carte, remplissez ce champ. Ce champ apparaîtra sur la facture.
⇒ Ces informations seront embossées sur la carte dans la limite du nombre de caractères accepté.
 - **Options d'achat :** Cochez uniquement les options d'achat que vous souhaitez autoriser pour cette carte (voir descriptif ci-dessus).
 - **Identifiant Chauffeur :** Cochez la case si vous souhaitez que les chauffeurs saisissent un code à 4 chiffres permettant de les identifier en interne, cochez la case. Le code chauffeur apparaîtra sur la facture mais sera non bloquant au moment du paiement en station, contrairement au code secret.
 - **Km :** Si vous souhaitez que le kilométrage du véhicule soit saisi lors des transactions et apparaisse sur les factures, cochez la case.

FORMULAIRE D'ADHESION CARTE CARBURANT ROUTEX**4/ Le mandat de prélèvement (IMPORTANT : n'oubliez pas de signer ce mandat)**

Merci de compléter le mandat de prélèvement ci-dessous et nous le retourner signé avec le reste de votre dossier d'adhésion :

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : «COMP_COMPANYID»- 2017-11-29

Identifiant créancier SEPA : FR09ZZZ583594

Débiteur :

Nom :
Adresse (1) :
Adresse (2) :
Code postal : **Ville :**
Pays : France

Créancier :

Nom : LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT
Adresse : 70 RUE SAINT-DENIS
Code postal : 93582 **Ville :** SAINT OUEN CEDEX
Pays : France

IBAN : _____

BIC : _____

Paiement : Récurrent/répétitif

Ponctuel

Fait à :

Le :

Signature et cachet société :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Contrat d'adhésion du Client professionnel à la Carte Carburant Multicard ENI

Préambule:

L'utilisation de la Carte Carburant MULTICARD ROUTEX commercialisée par LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT SAS est régie par les termes et conditions suivants.

Le présent contrat régit les rapports entre le Client professionnel et La Compagnie des Cartes Carburant SAS concernant l'utilisation de la carte MULTICARD ROUTEX.

Toute personne morale régulièrement constituée peut demander l'attribution d'une carte MULTICARD ROUTEX auprès de LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT.

Toute demande de carte emporte adhésion de plein droit au présent règlement.

La Carte MULTICARD ROUTEX est attribuée à toute personne morale ayant retourné le bulletin d'adhésion accompagné de :

- Extrait K Bis (ou récépissé de déclaration en préfecture, certifié conforme pour les associations)
- Relevé d'identité bancaire
- Identité de la personne signataire du bulletin d'adhésion.

La Compagnie des Cartes Carburant SAS se réserve cependant le droit de refuser l'adhésion si les informations financières relatives à la société demandeuse vont à l'encontre de ses règles de gestion. Dans ce cas, la société demandeuse sera avertie par La Compagnie des Cartes Carburant SAS.

La Société se réserve le droit de modifier en tout ou partie et à tout moment le présent contrat.

1. Définitions

(a) Dans ces conditions « La Société » signifie La Compagnie des Cartes Carburant SAS

(b) « Site » signifie un point de vente permettant l'utilisation de la Carte. La liste des sites figure sur le site Internet www.macarteessence.com et/ou est également disponible sur simple demande depuis notre site.

La liste des Sites pouvant évoluer, il appartient au Client de consulter cette liste régulièrement.

(c) « Réseau » signifie l'ensemble des sites qui acceptent la Carte MULTICARD ROUTEX.

(d) « Carte » signifie la carte MULTICARD ROUTEX à puce ou à piste commercialisée par la Société et remise au Client afin qu'il puisse retirer du Produit sur un site ou sur le Réseau.

(e) « Client » signifie la personne ou l'entreprise habilitée à utiliser la Carte incluant les employés, sous-traitants et toutes personnes agissant pour le compte ou sous l'autorité du Client.

(f) « Limite de crédit » : la société accorde au client une limite de crédit mensuelle exprimé en €. Ce montant est communiqué au client lors de la validation de sa demande d'adhésion. La société se réserve le droit de bloquer l'ensemble des cartes sans préavis si le client atteint ou dépasse cette limite de crédit.

Toute modification de cette limite de crédit sera communiquée par courrier au client.

(g) « Produits » signifie gazoles, essences, lubrifiants disponibles sur tout ou partie du Réseau.

(h) « Code PIN » signifie le code personnel d'identification lié à la Carte.

(i) « Notification » signifie le moyen jugé le plus adapté par la Société pour informer le Client.

Ce moyen constitue une information réputée effective pour le Client.

2. Frais d'abonnement carte

La Société facture au Client, lors de l'adhésion puis annuellement à la date anniversaire du contrat et lors du renouvellement, un abonnement par Carte d'un montant de 10 euros HT (Hors Taxes).

(b) Une participation aux frais d'expédition des cartes est demandée au Client. La Société facture au Client des frais d'expédition de 1,5 euro HT par carte.

3. Demandes

(a) L'adhésion et les demandes de Cartes sont à l'absolue discrétion de la Société. La Société se réserve le droit de refuser l'adhésion, ou une demande de Cartes ou un renouvellement de Cartes si les informations financières relatives au Client vont à l'encontre de ses règles de gestion. Dans ce cas, le Client sera averti par la Société. Cependant, la Société pourra proposer dans ce cas au Client de fournir une garantie de paiement sous forme d'un dépôt de garantie ou d'une caution bancaire.

(b) Toute Carte sera utilisable, de sa date d'émission à sa date d'expiration, par le Client dans la limite de la Limite de Crédit accordée par la Société au Client.

(c) Tous les risques de perte sont transférés au Client à compter de la date d'envoi de la Carte.

(d) Le Client doit s'assurer que toute personne utilisant la Carte n'altère ni ne détériore les terminaux et autres équipements permettant de fournir le Produit sur le Site. En cas de problème lors de l'utilisation de ces équipements sur le Site, le Client doit s'adresser au responsable du Site.

4. Frais de Service

(a) La Société facture au Client un frais de service de 2% HT (Hors Taxes) appliqué sur le montant TTC (Toutes Taxes Comprises) de l'ensemble des transactions réalisées par le Client, (un minimum de 2,5 euros sera appliqué par facture) au moyen de ses Cartes (incluant le carburant, les achats en boutique et tous les autres Produits et Services autorisés par la Carte).

(b) La Société facture au client un frais de services en ligne mensuel de 3 euros HT correspondant aux services de suivi en ligne de leur compte (accès sécurisé à leur compte permettant la consultation des factures, des transactions et des cartes), au service d'alertes envoyées automatiquement en cas de comportement anormal d'une Carte (alerte sur quantité anormale, alerte sur nombre de transactions anormal et alerte sur jour ou horaire anormaux) et service de rapports de gestion et de consommation envoyés chaque mois.

5. Prix

(a) Le prix facturé pour tous les Produits vendus au Client dans les stations BP, ENI, AGIP et AVIA correspond au prix d'affichage TTC (Toutes Taxes Comprises) constaté au moment de l'achat (Prix Pompe pour le carburant). Tous les achats sont facturés en Euros.

(b) Une remise de 3 centimes TTC (Toutes Taxes Comprises) par litre sera appliquée pour les achats de carburant réalisés sur les stations du Réseau ENI exclusivement.

(c) Tous les prix sont sujets aux taxes gouvernementales et autres taxes, charges, impôts lorsqu'ils sont applicables.

6. Paiement

(a) La Société communique au Client une facture par quinzaine sur base des achats de Produits effectués par le Client au moyen de ses Cartes.

(b) Le Client dispose de 10 jours à partir de la réception de la facture pour toutes questions ou réclamations relatives à sa facture. Au-delà de ces 10 jours, la facture est réputée acceptée par le Client.

(c) Le Client est facturé chaque quinzaine. Le paiement s'effectue exclusivement par prélèvement automatique sur le compte du Client le 10ème jour suivant la date de la facture. Le Client s'engage à :

(i) toujours maintenir un compte bancaire capable d'accepter le prélèvement automatique,

(ii) toujours fournir à la Société une autorisation de prélèvement active,

(iii) si un prélèvement effectué par la Société devait être refusé, la Société facturerait au Client un frais pour débit refusé d'un montant de 40 euros HT.

(d) Si, quelle que soit la raison, le Client ne paie pas le montant total dû à la Société, la Société se réserve le droit de facturer un taux d'intérêt de 5% par an sur le compte du Client payable depuis la date d'échéance du paiement jusqu'au paiement effectif complet des sommes dues.

(e) Si le Client devait faire faillite, cesser son activité, entrer en liquidation ou être placé en redressement judiciaire, le solde du compte du Client serait considéré par la Société comme dû et payable immédiatement et les Cartes seraient immédiatement bloquées.

7. Facturation

Le Client peut choisir entre l'envoi d'une facture papier ou d'une facture électronique.

Si le Client choisit l'envoi d'une facture papier, un frais de 3 euros HT par facture lui sera facturé.

La Société facture 5€ HT au Client pour toute demande de copie de facture de la part du Client.

Pour tout Client choisissant la facture électronique, les conditions suivantes s'appliquent et sont réputées avoir été acceptées par le Client. Ces conditions s'appliquent à la fourniture d'une facture électronique et n'affectent pas les conditions générales relatives à la Carte.

Une facture électronique sera envoyée ou fournie par la Société au Client chaque quinzaine sans frais pour le Client. La Société se réserve toutefois le droit de passer à l'envoi d'une facture papier sans notification préalable au Client.

Si une facture électronique n'arrivait pas à destination du Client suite à une mauvaise adresse e-mail ou à la perte ou à la corruption de données, il serait de la responsabilité du Client d'informer la Société sans remettre en cause l'obligation du Client d'effectuer le paiement des sommes dues à l'égard de la Société.

Si nécessaire, il est de la responsabilité du Client d'informer les autorités fiscales locales de son intention de recevoir des factures électroniques.

8. Abonnement Badge Télépéage

La Société propose au Client le Badge Télépéage et Parking en partenariat avec VINCI Autoroutes. Pour bénéficier d'un badge, le Client pourra effectuer sa demande auprès de la Société.

9. Produits

La Société ne peut garantir au Client la disponibilité des Produits sur un Site en particulier et ne pourrait être tenue responsable en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Produits.

10. Utilisation de la Carte

(a) La Carte doit être utilisée en accord avec les Conditions Générales de Vente, le Client est responsable de la sécurisation de ses Cartes.

(b) Avant toute transaction, le Client doit présenter sa Carte sur le Site.

(c) La Carte doit uniquement être utilisée pour obtenir des Produits sur les Sites.

- (d) La Carte reste la propriété de la Société à tout moment et doit, si demandé, être retournée à la Société par le Client. Elle ne peut être utilisée au-delà de sa date d'expiration.
- (e) La Société peut suspendre ou bloquer l'utilisation d'une Carte à tout moment sans notification au Client et peut refuser d'émettre une carte de remplacement.
- (f) En cas de résiliation ou de fin de contrat, le Client doit retourner à la Société toutes les Cartes en sa possession dans un délai de 7 jours par courrier recommandé avec accusé de réception. Le Client reste responsable de toutes les transactions effectuées au moyen de ses Cartes jusqu'à leur date d'expiration.
- (g) La possession d'une Carte ne confère aucun droit au Client de recevoir du Produit.
- (h) Des reçus sont édités automatiquement pour toutes les transactions effectuées au moyen d'une Carte à l'exception des terminaux automatiques pour lesquels l'obtention d'un reçu est optionnelle et nécessite d'appuyer sur un bouton.
- (i) Il est de la responsabilité du Client de s'assurer de la réconciliation entre ses reçus et la facture.
- (j) Il est demandé aux Sites de conserver des copies des reçus (à l'exception des transactions faites sur des terminaux automatiques) pour une durée minimum de deux mois. L'obtention d'une copie de reçu sur un site est à la charge du Client.
- (k) La fonctionnalité permettant d'identifier des véhicules est un outil de gestion reposant sur l'exactitude des informations saisies par le Client. Cette fonctionnalité n'est pas un outil visant à sécuriser l'utilisation de la Carte. La mauvaise ventilation des transactions entre plusieurs véhicules ne peut remettre en cause le paiement des sommes dues par le Client.
- (l) La Carte peut être utilisée sur des terminaux lisant les Cartes à puce et sur des terminaux lisant les pistes magnétiques. Les fonctionnalités de sécurité autorisées par la puce de la Carte ne s'appliquent pas sur un terminal ne lisant que les pistes magnétiques.
- (m) L'usage de la Carte émise par la Société vaut acceptation du présent contrat.
- (n) Chaque carte est paramétrée par défaut avec un plafond de sécurité correspondant à un enlèvement maximum de litres de produits par jour. Dès l'atteinte de ce plafond la carte est immédiatement bloquée sans préavis.

11. Code PIN

- (a) Un Code PIN à 4 chiffres est alloué à chaque Carte
- (b) Le Code PIN est une information confidentielle. Il doit toujours être conservé séparément de la Carte.
- (c) Si le Code PIN est communiqué à une personne non autorisée, le Client doit immédiatement en informer la Société.
- (d) Le Code PIN est réservé à l'utilisation sur des terminaux au sein du Réseau.

12. Cartes volées ou perdues

- (a) Si une Carte est volée ou perdue (incluant le vol commis par une personne ayant cessé son travail pour le Client), le Client doit immédiatement informer la Société par e-mail, fax ou courrier recommandé avec accusé réception aux adresses communiquées par la Société et disponibles sur le site www.macartecarburant.com. La notification de vol ou de perte doit être reçue par la Société avant 15h00 afin d'être traitée le jour même. Toute demande reçue après 15h00 sera réputée acceptée et traitée le jour ouvré suivant (du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés Français).
- (b) Le Client est responsable des transactions faites avec les Cartes volées ou perdues jusqu'à la fin du deuxième jour suivant le jour de réception de la notification sauf si la Société peut prouver que :
- (i) Le Client a remis la Carte à une personne non autorisée,
- (ii) La perte de la Carte est due à une forte négligence de la part du Client,
- (iii) Le Client n'a pas respecté la demande faite par la Société de détruire ou de retourner la Carte à la Société,
- (iv) Le Client n'a pas respecté les conditions du Contrat.
- (c) Le Client doit coopérer avec la Société et la Police pour aider à récupérer les Cartes. Si la Société suspecte qu'une Carte a été volée ou perdue, la Société peut communiquer les informations dont elle dispose et qu'elle juge utiles à la Police et la Société est en droit de prendre les mesures qu'elle juge appropriées.
- (d) Si le Client retrouve une Carte déclarée volée ou perdue, il doit la retourner immédiatement à la Société à ses frais.

13. Revente

Il est strictement interdit au Client de revendre ou de mettre à la disposition de tiers les Produits achetés au moyen de ses Cartes sur le Réseau.

14. Sécurité

Il est de la seule responsabilité du Client d'informer les personnes utilisant la Carte des risques et procédures à respecter lors de l'achat de Produits sur le Réseau. La Société ne saurait être tenue responsable des préjudices subis par le Client.

15. Force Majeure

- (a) Tous les événements, de quelque nature qu'ils soient, échappant à la volonté la Société, irrésistibles, imprévisibles et tendant à retarder ou à empêcher la fourniture de Produit constituent, de convention expresse, une cause de suspension et/ou d'extinction des obligations de la Société envers le Client, sans indemnité au profit du Client. Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes Conditions Générales de Vente, la responsabilité de la Société, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage.
- (b) Le Client reconnaît que constituent notamment un cas fortuit les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel et les équipements permettant l'approvisionnement en Produits, ces problèmes ne se limitant pas aux interruptions, suspensions ou fermetures du service. Il reconnaît, par conséquent, que la Société ne peut être tenue pour responsable des dommages liés à ces problèmes.
- (c) Dans ce cas, la Société doit déterminer si l'approvisionnement du Client peut être maintenu dans des conditions acceptables et à un coût raisonnable pour la Société.
- (d) Dès que la situation redevient normale, la Société doit informer le Client de la reprise des approvisionnements.

16. Transferts

La Société peut transférer tous les droits relatifs au paiement des factures en restant dans le cadre des présentes conditions. Ce contrat ne peut être transféré ou cédé par le Client sans l'accord écrit préalable de la Société.

17. Généralités

- (a) Le Client doit immédiatement informer la Société en cas de changement d'adresse et/ou de contact.
- (b) La Société peut modifier ou enrichir les conditions de ce contrat à tout moment après en avoir notifié le Client. Toute utilisation de la Carte après cette notification vaut acceptation des nouvelles conditions.
- (c) La Carte ne donne pas droit au Client à participer à des opérations promotionnelles que la Société pourrait être amenée à mettre en place.
- (d) Le Client autorise la Société à mener des investigations sur le Client lors de l'ouverture du compte.
- (e) Les détails du contrat et les informations relatives au compte du Client sont utilisées auprès de sociétés de mesure du risque client pour aider la Société à prendre des décisions et se prémunir des risques de fraude.

18. Responsabilités de la Société

- (a) La Société n'est pas responsable et n'offre aucune garantie, implicite ou explicite, sur le Produit fourni au Client.
- (b) La Société n'est pas responsable en cas de dysfonctionnement des équipements permettant l'approvisionnement sur un Site.

19. Jurisdiction compétente

En cas de litige, le Tribunal de Commerce le plus proche géographiquement du siège de la Société est compétent. Le droit applicable est le droit français.

20. Fermeture du compte

- (a) Le Client peut fermer son compte en en donnant instruction à la Société par écrit et en retournant les Cartes à ses frais à la Société.
- (b) Le Client est responsable du paiement immédiat des sommes restant au débit de son compte.
- (c) Le Client doit s'assurer qu'aucune transaction n'est effectuée après sa demande de fermeture de compte.
- (d) Le Client ne doit pas annuler son autorisation de prélèvement avant que le paiement complet du solde figurant sur son compte n'ait été effectué.
- (e) Le Client est responsable du paiement de toutes les transactions effectuées après la fermeture de son compte.
- (f) Le compte ne peut être fermé qu'après réception des Cartes retournées à la Société et le paiement complet des sommes figurant au débit du compte du Client.
- (g) Lorsque le Client retourne la Carte par courrier recommandé avec accusé de réception, le Client doit s'assurer qu'elle est coupée en deux et que la piste magnétique est endommagée.

21. Séparation des clauses du contrat

Dans le cas où des clauses de ce contrat devaient être jugées inapplicables par une cour compétente, ces clauses seraient retirées des présentes conditions sans toutefois remettre en cause la validité des autres clauses et la validité du présent contrat.

22. Informatique et Libertés

Dans le cadre de la gestion de la Carte et des informations concernant les offres commerciales de la Société, des données personnelles concernant le Client font l'objet d'un traitement.

Ce traitement a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, le Client doit s'adresser à la Société.

Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en contactant la Société.